

Parc Orford : Une demi-victoire pour la population du Québec

Orford, le 8 mai 2007 – 14 mois après le début de la saga du Parc national du Mont-Orford, le gouvernement minoritaire de Jean Charest écoute enfin la population et maintient les terres du Parc publiques. Bien que la Coalition se réjouisse que le gouvernement ait mis fin à l'appel d'offre, ait résilié le bail et ait gardé les 458 ha à propriété publique, elle déplore que les terres demeurent hors Parc et que la construction de condos soit possible.

Pour la Coalition SOS Parc Orford, qui disait non à la vente et non aux condos, la victoire en est une de demi-mesure. En n'abrogeant pas la Loi 23, le gouvernement se garde une option sur la construction de condos sur terres publiques, si tel était le désir de la MRC Memphrémagog. En effet, suite aux discussions qui se tiendront dans les prochains 24 mois, rien n'assure que les terrains au bas de la montagne ne seront pas convertis en parc régional et donc ouvert au développement. Selon Claude Dallaire, coordonnateur : « Les 458 ha demeurent exclus du Parc, donc nous poursuivons nos actions pour faire abroger la Loi 23 ». Au lieu d'envoyer un message clair contre le développement à l'intérieur des parcs, la décision d'aujourd'hui pourrait mener à la régionalisation des parcs nationaux. La Coalition rappelle que la Loi 23 n'est pas nécessaire pour assurer l'agrandissement du Parc et la restauration de la montagne; la Loi sur les Parcs le permet sans problème.

L'annonce surprise d'hier et les commentaires de l'ensemble des intervenants, de la MRC et du gouvernement consacrent le consensus social sur la protection de l'intégrité territoriale du Parc du Mont-Orford et sur le rejet de la construction de condos sur ce territoire. En ce sens, SOS Parc Orford s'engage dans un processus de recherche de solutions pour assurer le retour de la montagne et du terrain de golf à l'intérieur du Parc national avec l'abrogation de la Loi 23 et pour une mise en valeur de ces espaces qui soit respectueuse de la mission de conservation du Parc.

La Coalition tient à féliciter **TOUS** les citoyens qui se sont soulevés devant cette saga, que ce soit par la signature de la pétition, par leur présence aux nombreuses manifestations ou par leur prise de position dans les médias. Cette demi-victoire revient à l'ensemble de la population qui tient à la protection de ses parcs nationaux.

-30-

AU SUJET DE SOS PARC ORFORD

La coalition SOS PARC ORFORD s'est donnée comme mission de mettre fin aux démarches de vente d'une partie du Parc. Elle regroupe les partenaires principaux suivants : La société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), Nature Québec / UQCN, CREE, Regroupement Orford pour un parc sans condos, auxquels s'ajoutent plus de 80 000 citoyens et citoyennes du Québec.

SOURCE : COALITION SOS PARC ORFORD / www.sosparcorford.org

Information : Claude Dallaire, 819-578-7083